



Commission
des titres d'ingénieur

Avis n° 2024/11
relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences
et Ingénierie
EFREI Paris

Ecole

Nom :	EFREI Paris
Sigle :	EFREI Paris
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Villejuif

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/11-16

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	EFREI Paris
Spécialité(s) :	Cybersécurité et réseaux (<i>en remplacement de cybersécurité défensive</i>)
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère et 2ème année puis sous statut d'apprenti en 3ème année
Site(s) :	Villejuif

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par EFREI Paris ;
- Vu le rapport établi par Pascal BIDAN (membre de la CTI, rapporteur principal), Christophe MEUNIER (expert auprès de la CTI, corapporteur), Meryem ESSAKET (experte internationale auprès de la CTI), Alexandre LENGLART (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Cybersécurité et réseaux, sur le site de Villejuif	FISEA	2025	2029-2030

L'école établira un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan d'action.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Améliorer l'accompagnement des élèves pour l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou d'un stage ;
- Réaliser une évaluation progressive des compétences au cours des six semestres ;
- Mettre en place une mobilité internationale individuelle ;
- Stabiliser les équipes enseignantes, mettre en place un processus d'accompagnement pour l'intégration des nouveaux enseignants.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

